

Au Crédit Mutuel, victime d'un couple de super-criminels

Monsieur Lucas, président de la banque « à qui parler », nous sommes franchement désolés de vous avoir peiné de la sorte.

Nous ne pensions pas, qu'un jour, séduits par l'accroche très conviviale de votre slogan publicitaire, avoir eu la mauvaise idée de confier à votre organisation financière la gestion des comptes, de feu notre entreprise.

Notre entreprise était pourtant, ce que vous appeliez dans votre langage un « client modèle », puisqu'elle remettait tous les quinze jours, l'état complet de sa situation financière qui était réclamée par votre directeur d'agence.

Votre directeur, avec énormément de zèle et prétextant de lui venir en aide, lui adressait force courrier et fax.

Mais cet homme ne faisait peut-être que son travail, qui consistait simplement de s'assurer de pouvoir encore débiter les intérêts, accompagnés de frais, hors des limites du supportable.

Nous regrettons amèrement, nous, les cautions de l'entreprise, de ne pas avoir pu faire face à cette situation, sans doute difficile pour vous.

Nous sommes franchement navrés que vous n'ayez pu poursuivre cette tonte financière autant que vous auriez aimé puisqu'en 1999 les caisses de la société étant asséchées, grâce à votre action bienfaitrice.

Votre directeur d'agence, voyant la société exsangue, qui ne rapportait donc plus rien, a interrompu du jour au lendemain, le soutien virtuel qu'il lui avait pourtant accordé pour une durée indéterminée. Ce qui entraînera ipso-facto le dépôt de bilan et la liquidation de la société.

Nous sommes toutefois heureux de constater qu'en banquier prévoyant, vous n'avez pas oublié d'assurer vos « arrières » en prenant soin de garantir bien au delà de nos maigres possibilités, les agissements de votre organisme financier.

Vous, qui combattez l'usure et le surendettement, avez pris une option sur nos biens personnels, existants et à venir, authentifiée par notaire interposé en sus du nantissement des actifs de la société.

Mais, nous compatissons, nous aurions sans doute dû accepter, sans réserve, la créance erronée d'un montant de 960 650,44 Francs, majorées d'intérêts et de frais redondants que votre directeur réclamait à la société moribonde.

Nous sommes désolés de ne pas pouvoir les payer et d'avoir eu la mauvaise idée de contester par voie judiciaire les agissements de votre organisation, qui avait porté un grave préjudice à la caution que nous étions.

Dans un accès de naïveté, étant certains de notre bon droit, nous avons annoncé à votre directeur lorsqu'il nous a proposé un prêt personnel avec demande de nouvelles cautions (parents ou amis), pour éponger les dettes de la société, alors même que nous étions ruinés, que nous entendions saisir la justice afin de régler cette forme d'arnaque.

Nous vous l'accordons, nous ne nous sommes pas suffisamment méfiés du petit sourire au coin des lèvres qu'avait ce jour notre interlocuteur, car aujourd'hui nous constatons que mal nous en prit de contester vos méthodes peu cavalières.

Ce n'est qu'après de longues années passées à nous ruiner inutilement en procédures, que nous réalisons que nous avons affaire à une (très) grande famille, composée de nombreux amis et sympathisants, qui arpentent les couloirs des institutions, des prétoires et que ces amis inconditionnels, pouvaient piper les dés sans que leur probité puisse le moins du monde mise en doute.

Ce n'est que bien plus tard en triant nos documents que nous découvrons que curieusement le jour de la liquidation de l'entreprise en 1999, un des juges consulaires qui siégeait au tribunal de commerce portant le même nom que votre prédécesseur. Renseignement pris, il semblerait que c'était le cousin de votre prédécesseur à la présidence de votre organisation bancaire !

Nous avons été tout autant surpris lorsque début 2007 , nous apprîmes que le défenseur adverse était en fait un haut dirigeant de votre organisme, qu'il siégeait assis à vos côtés dans les hautes sphères de votre nébuleuse organisation pyramidale, dont l'une est spécialement chargée du contrôle de toutes les caisses du réseau estampillées du logo « Crédit Mutuel » .

Bien sûr il avait parfaitement le droit de vous défendre, nous ne le contestons pas, mais avait-il le droit de le faire contre un sociétaire qu'il était censé au lu de vos statuts, protéger ?

Toutefois, l'hypocrisie et l'ignominie ne s'arrêtaient pas là.

En décembre 2007, nous apprenions que l'un de nos défenseurs, celui qui a été rémunéré par nos soins, afin d'assurer notre propre défense, en tant que caution, et qui nous suivait et nous conseillait dès le début et pendant quelques années, était en même temps membre de votre organisation.

Il s'était bien gardé de nous faire part de ses fonctions de dirigeant, vice-président d'une des caisses du réseau « Crédit Mutuel ». Nous pensions, qu'il était « seulement » bâtonnier et président de la chambre d'arbitrage et de conciliation de la région !

Mais l'histoire rocambolesque continue. Il serait dommage d'oublier de citer notre découverte, tout à fait fortuite, en juin 2009. Dans les pages de l'un de vos quotidiens régionaux, nous découvrons que le notaire, professionnel « impartial », qui avait été chargé d'authentifier à la demande de votre directeur, un acte exclusivement en faveur de votre groupe, fait, lui aussi, partie de votre organisation.

Parfois, votre presse de propagande donne quand même des informations utiles.

Sans elle, nous n'aurions jamais appris que ce brave notaire assurait par ailleurs la haute fonction, il est vrai très discrétionnaire, de président de Conseil de Surveillance d'une caisse, arborant votre logo Crédit Mutuel.

Les procédures que nous avons eu l'imprudence d'engager, ne pouvaient par conséquent pas aboutir.

Nous étions sans le savoir les « dindons de la farce » d'un système parfaitement rôdé et huilé, dans lequel le conflit d'intérêt, la prise d'intérêt sont monnaie courante et la corruption omniprésente, chaque intervenant venant picorer sa part sur notre dos, en toute discrétions et sans éveiller le moindre soupçon.

Vous avez été très fort, vous avez obtenu des jugements favorables avec panache, et aujourd'hui vous n'hésitez nullement à faire état de « la force de la chose jugée » qui vous permet de continuer à

nous harceler.

Les combines usitées sont aux antipodes des discours politiques se référant à la « Déclaration des Droits de l'Homme » dont la France en serait dépositaire. D'ailleurs aucun politicien ne déplore vos méthodes, puisque certains arrivent sans trop de peine à les copier ou à les exporter.

Mais que cela ne tienne, ce système récurrent et pernicieux, apanage d'une certaine oligarchie, gangrène en fait l'ensemble de la société et pollue la vie de tous.

Votre slogan de banquier qui donne « l'exemple qu'il faut suivre », aurait dû suffire à faire comprendre aux hyper-criminels que nous sommes, de ne pas engager un combat, qui serait de toute façon inégal et perdu avant même l'ouverture de séance.

Nous avons perdu treize années à nous ruiner en frais et honoraires. Ces treize années de « galère » ont eu raison de nous. Ces années ne seront même pas décomptées de notre « peine » et nous serons désormais dans l'impossibilité totale de nous refaire, compte tenu de notre âge.

Notre maison, le seul bien que nous avons encore, vous a été vendue à « bon prix » par exécution forcée dirigée par le notaire cité précédemment, après vos prouesses judiciaires. Néanmoins, cela n'a pas suffi à rembourser, le solde réclamé et qui a été judicieusement capitalisé de frais divers.

Même si une possibilité quelconque pouvait être envisagée pour rouvrir cette affaire, nous ne pouvons plus rien tenter faute de moyens, et même si nous en avons encore, nous hésiterions, car de toute façon, vu le contexte, ce sera d'entrée voué à l'échec.

Vous connaissez parfaitement la musique puisqu'un de vos slogans publicitaires se décline sous cette forme : « la banque qui donne le La ! ». En ce sens, pour tenir la baguette et mettre les gens à genoux, vous le complétez par un autre dicton populaire : « l'argent c'est le nerf de la guerre » !

Aujourd'hui, notre situation financière est tout simplement nulle.

Il nous reste au final que nos caleçons, mais peut-être voulez-vous aussi vous en emparer ?

Auquel cas, accordez nous au moins cette faveur en patientant quelques jours.

Nous vous les remettrons avec grand plaisir, aux couleurs et odeurs correspondant à votre système !

Veillez agréer, cher Monsieur le Président de la banque « à qui parler », nos irrespectueuses salutations.

Christiane & Jean Marie Wieser
88160 Fresse sur Moselle